

CRS 201010

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2010****COMPTE RENDU SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

RELATIONS INTERNATIONALES – COOPERATION DECENTRALISEE VILLE DE SAUMUR / COMMUNE RURALE DE SANSANDING (MALI) – PROGRAMME 2010/2011 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation du programme de coopération décentralisée pour les années 2010/2011, portant sur la réalisation d'un forage et l'installation d'une pompe dans la cour de l'école Welentiguila pour un coût estimé à 12 300 €.

Autorisations données à Monsieur le Maire pour:

- solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- signer les conventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

PERSONNEL MUNICIPAL – COMPTE EPARGNE TEMPS – MODALITES DE FONCTIONNEMENT – MODIFICATION

Indemnisation des bénéficiaires du Compte Epargne-Temps pour les jours non utilisés en congés selon les dispositions du décret, à savoir :

- la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique
- l'indemnisation forfaitaire des jours (125 € bruts/jour pour les catégories A, 80 €/jour pour les catégories B, 65 € bruts/jour pour les catégories C à ce jour).

Etalement sur quatre ans du versement de la compensation financière à l'agent ou au régime de retraite additionnelle dans le cadre des dispositions transitoires pour les jours épargnés avant le 31 décembre 2009.

SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS SAUMUROIS (STUS) – TRANSFORMATION EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – APPROBATION DES STATUTS MODIFIES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE – CESSION DE TITRES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Transformation de la société STUS, Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Société Anonyme Publique Locale (SPL).

Modification de l'objet social de la société, de la composition de son capital ainsi que de la structure de ses organes dirigeants, telles qu'elles figurent dans le projet de statuts modifiés qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société convoquée pour le 5 novembre 2010.

Cession, à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de 81 actions au prix unitaire de 240 € pour un montant total de 19 440 €.

Décision de mettre fin aux mandats des représentants actuels de la ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société des Transports Urbains Saumurois (STUS), tels que fixés par la délibération du conseil municipal n°2008/62 du 4 avril 2008. Ces mandats prendront fin dès le dépôt des statuts modifiés de la Société Publique Locale "Saumur Agglo Bus".

Désignation comme représentant de la ville, doté de tout pouvoir à cet effet, au sein du conseil d'administration de la Société Publique locale Saumur Agglo Bus de :

- Monsieur le Maire

Désignation comme représentant de la ville, doté de tout pouvoir à cet effet, au sein de l'assemblée générale de la Société Publique locale Saumur Agglo Bus de :

- Monsieur le Maire

Autorisation donnée aux représentants sus-désignés d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés notamment par le président du conseil d'administration, ces fonctions pouvant entraîner la perception de rémunérations ou d'avantages particuliers,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

Approbation des plans pluriannuels de mise en accessibilité ERP, de la voirie et des espaces publics.

Révision des plans annuellement sur proposition de la Commission Communale Consultative pour l'Accessibilité.

Evaluation de ces plans tous les trois ans.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – AVENANT N°4

Approbation de l'avenant n°4 au contrat de partenariat pour l'éclairage public afin d'intégrer des compléments et des modifications sur les illuminations festives, les réserves de mâts et luminaires, la consistance des biens, la télégestion, l'extension du réseau.

RESEAU DE CHALEUR DU CHEMIN VERT A SAUMUR – PROJET D'EXTENSION DE RESEAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers des subventions au taux le plus élevé possible, dans le cadre de l'extension du réseau de chauffage urbain afin de raccorder le plus grand nombre de programmes neufs mais également des immeubles existants pour un montant estimé à 934 195, 60 € TTC.

Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE FRICOTELLE A SAUMUR – CESSION DE TERRAINS AU PROFIT DE SAUMUR LOIRE HABITAT

Cession, au profit de Saumur Loire Habitat, de deux parcelles communales non bâties d'une contenance respective de 129 m² et de 2 766 m² moyennant le prix net et forfaitaire de 215 000 € soit une plus value de 176 691.30 € au regard de la valeur nette comptable.

Les frais de régularisation de l'acte administratif de vente à intervenir seront supportés par Saumur Loire Habitat.

Autorisations données :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte administratif de vente
- à un adjoint au Maire pour signer ledit acte.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE RENE MABILEAU A SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT – PROGRAMME VILLA PLAISANCE – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DES CONSORTS DUPRE

Acquisition d'une emprise de terrain appartenant aux consorts DUPRE d'une surface approximative de 2 600 m², située rue René Mabileau à Saint-Hilaire Saint-Florent, moyennant le prix de 5 € le m², le montant total étant déterminé après intervention d'un géomètre.

Les frais de délimitation établis par le géomètre et de régularisation de l'acte administratif seront supportés par la Ville de Saumur.

Autorisations données :

- à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte administratif
- à un adjoint au Maire pour signer ledit acte.

11 RUE DESMARETS ET 62 RUE DE DOUE A BAGNEUX – CESSION DE DEUX ENSEMBLES IMMOBILIERS AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME WILLIAM OGER

Cession, au profit de Monsieur et Madame William OGER, de deux ensembles immobiliers situés 11 rue Desmarets et 62 bis rue de Doué à Bagneux, d'une surface approximative respective de 280 m² et 250 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 279 000 €, se décomposant comme suit:

- 11 rue Desmarets : 226 000 € soit une plus value de 33 133, 14 €
- 62 bis rue de Doué : 53 000 € soit une plus value de 47 218, 78 €

l'objectif des futurs acquéreurs serait le suivant :

- 11 rue Desmarets: aménager deux cellules commerciales au rez-de-chaussée et réhabiliter le logement existant aux étages supérieurs, le tout étant destiné à la location
- 62 bis rue de Doué : réhabiliter et louer le logement existant

Les frais de notaire et de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente; la signature devant intervenir avant le 31 décembre 2010.

RUE DES ROCHES A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – IMPLANTATION D'UN SUPPORT DE LIGNE ELECTRIQUE – SERVITUDE DE RESEAU AU PROFIT D'ERDF

Constitution d'une servitude de réseau au profit de Electricité Réseau Distribution France concernant l'implantation d'un support de ligne électrique sur la parcelle cadastrée section 293 ZP numéro 6 rue des Roches à Saint-Lambert des Levées

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera réitérée en la forme notariée, aux frais d'Electricité Réseau Distribution France.

Pouvoirs donnés à Monsieur le Maire afin de signer la convention de constitution de servitude à intervenir ainsi que l'acte authentique.

RUE DES ROCHES A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'EARL OGER FABRICE

Cession, au profit de l'EARL OGER Fabrice, d'une parcelle de terrain d'une surface approximative de 2 hectares, située rue des Roches à Saint-Lambert des Levées moyennant le prix de 0.91 € le m² soit environ 18 200 €, le montant total étant déterminé après intervention d'un géomètre.

La transaction générerait une moins-value de 6 738.87 €.

Les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville. Les frais de régularisation de l'acte de vente seront supportés par l'acquéreur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit acte, et ce avant le 31 décembre 2010.

2 PLACE SAINT NICOLAS A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR LANGE

Cession au profit de Monsieur Yannick LANGE, d'un ensemble immobilier situé 2 place Saint-Nicolas à Saumur, d'une superficie de 92 m² pour un montant de 90 000 €, soit une plus-value de 64 848.48 € au regard de la valeur nette comptable.

L'objectif du futur acquéreur est d'installer un "café jardinerie" en rez-de-chaussée et d'y aménager un logement destiné à la location à l'étage.

Les frais de régularisation de l'acte de vente en la forme notariée seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de bornage seront à la charge de la Ville.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et ce avant le 31 décembre 2010.

RUE BASSE SAINT-PIERRE A SAUMUR – IMPLANTATION D'UNE CANALISATION DE DISTRIBUTION DE GAZ – SERVITUDE DE RESEAU AU PROFIT DE GRDF

Constitution d'une servitude de réseau au profit de Gaz Réseau Distribution France concernant l'implantation d'un réseau de distribution enterré ainsi par la pose d'un compteur sur les parcelles cadastrées section AR n°127 et 364 sises rue Basse Saint-Pierre à Saumur.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera réitérée en la forme notariée, aux frais de Gaz Réseau Distribution France.

Pouvoirs donnés à Monsieur le Maire afin de signer la convention de constitution de servitude à intervenir ainsi que l'acte authentique.

TERRAIN SITUE RUE JOACHIM DU BELLAY – RESILIATION AMIABLE DU BAIL A CONSTRUCTION DU 29 JUIN 2000 AU PROFIT DE LA VILLE DE SAUMUR

Résiliation, au 1^{er} novembre 2010, du bail à construction du 29 juin 2000 mettant à disposition de l'Assedic Atlantique Anjou pour une durée de 18 ans, une parcelle de terrain d'une contenance de 373 m² située rue Joachim du Bellay à Saumur.

Les aménagements et constructions reviennent à la Ville de Saumur.

La résiliation s'effectuera à titre gratuit et sera constatée par un acte authentique au frais de la Ville de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit acte.

EXERCICE 2010 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2010 dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jour et heure d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération "Saumur Loire Développement"

PATRIMOINE MOBILIER – TABLEAU "NOLI ME TANGERE" – DERNIERE TRANCHE DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)

Réalisation d'analyses complémentaires du tableau "Noli Me Tangere" pour un coût estimé à 2 810,60 € TTC dont le financement fera l'objet d'une subvention de la Direction des Affaires Culturelles des Pays de la Loire à hauteur exceptionnelle de 80 % du montant HT des travaux (1 880 €).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR, DES TERRAINS DE CAMPINGS MUNICIPAUX, DU BAR BRASSERIE ET DE LEURS ANNEXES – DECHEANCE DU CONTRAT

Constatation du respect de la formalité de mise en demeure préalable prévue à l'article 25 du contrat de délégation de service public passé avec la société CVT Loisirs et du non respect de cette mise en demeure par la société CVT Loisirs.

Prononciation de la déchéance du contrat de délégation de service public passé avec la société CVT Loisirs pour la gestion de Centre International de séjour, des terrains de campings municipaux, du bar brasserie et de leurs annexes conformément aux termes du contrat. La déchéance sera effective trois mois après sa notification au délégataire.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 23 septembre 2010 au 20 octobre 2010 sous les numéros 2010/96 à 2010/107 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le jeudi 21 octobre 2010
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN